

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022 à 19 heures par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 494 059,07 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202 - Un soumissionnaire
- 20.02 Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon, au montant de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 143 672,76 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201 - Deux soumissionnaires
- 20.03 Octroi de trois contrats gré à gré à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU, pour la tonte de gazon pour la saison 2022, au montant de 15 062,28 \$ (secteur 1), de 17 604,19 \$ (secteur 2) et de 40 375,96 \$ (secteur 3), toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de cinq fournisseurs
- 20.04 Renouvellement, pour l'année 2022, du contrat octroyé à BIOSERVICE MTL INC., pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 63 246,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17112
- 20.05 Addenda - Résiliation du contrat octroyé à FNX-INNOV INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement des berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011
- 20.06 Addenda - Résiliation du contrat gré à gré octroyé à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause numéro 17 du contrat des documents de demande de prix
- 20.07 Addenda - Modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, pour la location d'espaces de bureaux des employés de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, pour les années 2020 à 2024, afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal
- 20.08 Addenda - Modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, pour la location d'espaces pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., pour les années 2020 à 2024, afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'une dépense au montant de 248 634 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Lachine
- 30.02** Autorisation à CONCERT'ACTION LACHINE pour réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »
- 30.03** Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 10 190 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés
- 30.04** Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'occupation de locaux en permanence à titre gratuit au 183, rue Des Érables, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2023
- 30.05** Addenda - Approbation de la prolongation de la reconnaissance du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022
- 30.06** Retrait de la reconnaissance de l'organisme LE SOLEIL DE LACHINE INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 30.07** Résiliation du "Protocole d'entente en regard avec l'aménagement et l'utilisation du terrain de l'école Meadowbrook" du 22 juin 1984 intervenu entre La Commission des Écoles Protestantes du Grand Montréal et la Ville de Lachine
- 30.08** Acceptation du don de monsieur Jack L. Plaise au montant de 2 000 \$ pour les bibliothèques de Lachine et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don
- 30.09** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)*

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption d'un premier projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec
- 47.02** Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation des façades et démantèlement de celles-ci et reconstruction de la marquise en façade avant de l'immeuble situé au 850, 40^e Avenue

50 – Ressources humaines

- 50.01** Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique
- 50.02** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} avril au 30 juin 2022

60 – Information

- 60.01** Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)*

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1228836001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 494 059,07 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202;

D'autoriser à cet effet, une dépense de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-24 11:00

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228836001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 494 059,07 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 494 059,07 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a pris la décision en 2015 de recourir à de la main-d'oeuvre externe pour intervenir sur notre réseau d'égout et d'aqueduc en cas de nécessité. Ainsi, nous pouvons remplir efficacement notre mandat lors de situations d'urgence, de surplus de travaux ou lors de situations nécessitant des équipements spécifiques que nous n'avons pas à notre disposition.

Depuis lors, l'arrondissement a toujours disposé d'un contrat externe qui s'est avéré un allié précieux pour fournir en tout temps un service de qualité dans des délais raisonnables en lien avec les interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout. Ce contrat arrivant à échéance, nous souhaitons en octroyer un autre afin de pouvoir assurer une continuité de ce service de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-02-03 - CA20 19 0005 (1207126001)

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 512 126,93 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 512 126,93 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1922 - Trois soumissionnaires

2019-02-04 - CA19 19 0026 (1197126002)

Octroi d'un contrat à MANOREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 337 838,24 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 337 838,24 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1832 - Trois soumissionnaires

2017-05-08 - CA17 19 0143 (1177126007)

Octroyer à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 24 mois pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la

réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 329 006,71 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1723 - Quatre (4) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce contrat permet de faire appel à une équipe spécialisée dans les travaux d'aqueduc et d'égout, afin d'effectuer la réparation et le remplacement de plusieurs actifs. L'équipe interviendra au niveau des réparations de branchement de services, remplacement d'entrée d'eau en plomb, bornes d'incendie hors d'usage, vannes de réseau non fonctionnelles ainsi que d'autres actifs jugés prioritaires. Outre les interventions de nature planifiée, l'équipe dédiée pourra aussi être mise à contribution lors de situations urgentes, telles que des bris d'aqueduc ou d'égout nécessitant des équipements spécialisés et une intervention rapide.

L'entrepreneur interviendra à la demande de l'arrondissement Lachine pour une période de douze mois, période qui pourra être prolongée de douze autres mois supplémentaires selon une réévaluation des besoins et de la performance de l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2202 a été lancé le 17 janvier 2022 pour une période d'affichage de quatre semaines et trois jours, période rallongée en raison de l'ajout de deux addendas, et prenant fin avec l'ouverture des soumissions reçues le 16 février 2022 à 10 h 30. Au total, trois entreprises se sont procuré le cahier des charges et une seule a déposé une soumission. Après analyse, la soumission de la compagnie MANOREX INC, la seule soumission reçue, a été jugée conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
MANOREX INC.	494 059,07 \$	0 \$	494 059,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			
	554 527,08 \$	0 \$	554 527,08 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			494 059,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100]			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			-60 468,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100]			-10,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			n/a \$

VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	n/a %
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	

Le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix inférieur de 10,9 % à notre estimation. En procédant à l'analyse de la soumission et de l'estimation, ainsi qu'à l'expérience antérieure avec ce soumissionnaire, nous pouvons conclure que le soumis est compétitif et sérieux par rapport au prix du marché. Le prix soumis est à l'avantage de la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc secondaire sont assumés dans un fond dédié de l'eau se trouvant dans notre budget de fonctionnement. Voici un tableau résumant les prévisions de dépenses, toutes taxes incluses, pour les douze prochains mois, soit les années 2022 et 2023 :

Prévisions des dépenses	Montant taxes incluses
Année 2022 (avril-décembre)	380 000 \$
Année 2023 (janvier-mars)	114 059,07 \$

Une dépense de 380 000 \$, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2022).

Une dépense de 114 059,07 \$, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget de l'arrondissement de Lachine (budget de fonctionnement 2023).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact important sur la capacité de l'arrondissement à assurer un service de distribution d'eau fiable, une protection incendie adéquate et une réponse rapide aux urgences à la suite de bris d'aqueduc ou d'égout.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat prévu au conseil d'arrondissement de Lachine le 7 mars 2022.
Début du contrat prévu pour le mois d'avril 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BELANGER
agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-18

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23e Avenue et le croissant de Holon, au montant de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 143 672,76 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon, au prix de sa soumission, soit au montant de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201;

D'autoriser, à cet effet une dépense de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 13 061,16 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-28 11:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23 ^e Avenue et le croissant de Holon, au montant de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 143 672,76 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres public a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 17 janvier au 10 février 2022. La durée de publication a été de 25 jours et la soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 25 juin 2022. Il y a eu un (1) seul addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Un premier appel d'offres numéroté LAC-PUB-2117 a été publié en 2021, du 30 août au 16 septembre et pour lequel une seule soumission a été déposée. Ladite soumission était 65,68 % plus élevée que notre estimation.

Afin de ratisser plus large et d'augmenter l'intérêt des firmes, le projet initialement formé de deux volets, soit la reconstruction de la rue Saint-Antoine entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon et les travaux de planage-pavage (PCPR 2022), a été scindé et l'appel d'offres numéro LAC-PUB-2201, l'objet du présent dossier décisionnel, a été préparé.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 130 611,60 \$ toutes taxes incluses, à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu

le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-10-04 - CA21 19 0230 (1217274004)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau

2021-04-20 - CM21 0443 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

2022-01-27 - D1227274002 (2227274002)

Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2201 pour des services de préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon

2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres qui sera lancé dans les prochains mois; ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection des conduites secondaires d'égout, d'aqueduc et du remplacement des entrées de services d'égout et d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201. Ces travaux seront réalisés sur le tronçon de la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon.

Le montant des contingences de 13 061,16 \$ toutes taxes incluses, représentant 10% du coût des honoraires de services professionnels.

Le montant du contrat est de 130 611,60 \$ toutes taxes incluses et les contingences de 13 061,16 \$ toutes taxes incluses, seront financés à 100 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2201. Sur sept (7) preneurs de cahiers de charges, deux (2) firmes ont déposé leur soumission pour un pourcentage de 28,5 %.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la *Loi sur les cités et ville*, ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intermédiaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. pour un montant de 130 611,60 \$, toutes taxes incluses.

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe-Conseil Génipur Inc.	130 611,60 \$	0 \$	130 611,60 \$
Avizo Experts Conseil Inc.	202 218,95 \$	0 \$	202 218,95 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	122 448,38 \$	0 \$	122 448,38 \$
166			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			166 416,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			71 607,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			54,82%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			8 163,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			7%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 143 672,76 \$ toutes taxes incluses, composés d'un contrat de au montant de 130 611,60 \$ toutes taxes incluses, octroyé à Groupe-Conseil Génipur Inc., et d'un montant de 13 061,16 \$ toutes taxes incluses pour les dépenses contingentes.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (taxes et contingences incluses):

	Répartition	Prix contrat (TTI)	Contingences (TTI)	Montant total (TTI)
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	100%	130 611,60 \$	13 061,16 \$	143 672,76 \$
TOTAL (TAXES INCLUSES)	100%	130 611,60 \$	13 061,16 \$	143 672,76 \$

Un montant maximal de 131 192,38 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-011 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout - CM19 0596.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.
Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront en 2022.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données des branchements d'eau en plomb. Tout document technique et financier sur les branchements d'eau en plomb devra également être transmis à la Direction des réseaux d'eau.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux des infrastructures au printemps 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques afin d'informer les citoyens par la distribution d'avis ainsi que sur la page Info-travaux lors des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois attribué par le conseil d'arrondissement le 7 mars 2022. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux pour la deuxième couche de pavage en 2023.

- Appel d'offres pour travaux : mi-mai 2022
- Début des travaux : août 2022
- Deuxième couche de pavage : 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans " tels que construits " devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
Luis Alejandro COVARRUBIAS, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 23 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2022-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de trois contrats gré à gré à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU, pour la tonte de gazon pour la saison 2022, au montant de 15 062,28 \$ (secteur 1), de 17 604,19 \$ (secteur 2) et de 40 375,96 \$ (secteur 3), toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de cinq fournisseurs

D'octroyer trois contrats gré à gré à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU, pour la tonte de gazon pour la saison 2022, au montant de 15 062,28 \$ (secteur 1), de 17 604,19 \$ (secteur 2) et de 40 375,96 \$ (secteur 3), toutes taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de cinq fournisseurs, conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser à cet effet une dépense maximale de 73 042,43 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-24 10:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de trois contrats gré à gré à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU, pour la tonte de gazon pour la saison 2022, au montant de 15 062,28 \$ (secteur 1), de 17 604,19 \$ (secteur 2) et de 40 375,96 \$ (secteur 3), toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de cinq fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

La tonte de gazon de l'arrondissement est répartie entre des équipes en régie et contractuelles. En raison de l'importance des superficies gazonnées à tondre, l'ajout d'équipes à contrat permet de rencontrer les objectifs d'entretien des espaces verts, incluant le nettoyage printanier qui précède la première tonte et celui d'automne avant l'hiver.

La période d'entretien s'étend du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année. Les trois contrats comprennent treize (13) entretiens, dont des nettoyages en début et fin de saison, et couvrent des endroits à grande visibilité comme les médianes, les îlots, les parcs et les places publiques. Afin d'augmenter le bassin d'entrepreneurs prêts à déposer des offres de services, et puisqu'il n'y avait eu aucun soumissionnaire conforme pour à l'appel d'offre public précédent, il a été décidé que trois contrats par secteurs seraient désormais offerts au lieu d'un seul lot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-15 - D1217802001 (2217802001)

Octroi de trois contrats à PAYSAGISTE LEWIS INC. pour la tonte de gazon pour la saison 2021; contrat du secteur A au montant de 18 212,04 \$ toutes taxes incluses, contrat du secteur B au montant de 9 381,96 \$ toutes taxes incluses, contrat du secteur C au montant de 11 037,60 \$ toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Quatre fournisseurs

2021-05-03 - CA21 19 0080 (1217802001)

Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 (lot 2), au montant de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18582 - Un soumissionnaire

2018-04-09 - CA18 19 0094 (1187118001)

Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$,

toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires

2015-04-13 - CA15 19 0115 (1151415003)

Octroyer un contrat pour service d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2015, 2016 et 2017 dans l'arrondissement de Lachine au montant de 188 992,34 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres public numéro 15-14185

2014-04-14 - CA14 19 0108 (1142421005)

D'octroyer un contrat à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour l'année 2014 pour un montant total de 66 562,25 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13469

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'octroyer trois contrats pour des services de tonte de gazon pour l'année 2022, suite à l'invitation faite à cinq entrepreneurs.

JUSTIFICATION

L'octroi de ces contrats pour l'obtention de services de tonte de gazon est nécessaire au bon entretien des espaces verts de l'arrondissement. En effet, ces contrats requièrent des équipements de tonte qui excèdent la disponibilité en régie.

SECTEUR 1 SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU	15 062,28 \$	0 \$	15 062,28 \$
ENTRETIEN DE PAYSAGE ET DÉNEIGEMENT BECK 7555 3471 CANADA INC.	25 007,06 \$	0 \$	25 007,06 \$
PAYSAGISTE LEWIS INC.	25 869,38 \$	0 \$	25 869,38 \$
BELLE VERDURE (1996) INC.	29 893,50 \$	0 \$	29 893,50 \$
FRANCO MAMBRO 938-3149 QUÉBEC INC.	166 225,11 \$	0 \$	166 225,11 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	48 035,13 \$	0 \$	48 035,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			52 411, 47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			247,96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			151 162,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			1 003,59%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-32 972,85 \$

VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-218,91%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			9 944,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			66,02%
SECTEUR 2 SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LES ENTREPRISES BERGERON- MINEAU	17 604,19 \$	0 \$	17 604,19 \$
ENTRETIEN DE PAYSAGE ET DÉNEIGEMENT BECK 7555 3471 CANADA INC.	36 792,00 \$	0 \$	36 792,00 \$
PAYSAGISTE LEWIS INC.	33 630,19 \$	0 \$	33 630,19 \$
BELLE VERDURE (1996) INC.	37 366,88 \$	0 \$	37 366,88 \$
FRANCO MAMBRO 938-3149 QUÉBEC INC.	171 420,83 \$	0 \$	171 420,83 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	49 536,63 \$	0 \$	49 536,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			59 362,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			237,21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			153 816,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			873,75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-31 932,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-181.39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 026,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			91,04%
SECTEUR 3 SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)

LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU	40 375,96 \$	0 \$	40 375,96 \$
PAYSAGISTE LEWIS INC.	44 840,25 \$	0 \$	44 840,25 \$
BELLE VERDURE (1996) INC.	52 313,63 \$	0 \$	52 313,63 \$
FRANCO MAMBRO 938-3149 QUÉBEC INC.	222 791,66 \$	0 \$	222 791,66 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			
	64 381,46 \$	0 \$	64 381,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			90 080,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			123,10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			182 415,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			451,79%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-24 005,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-59,45%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			4 464,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			11,06%

Les estimations ont été faites avec les prix soumissionnés l'an dernier. Il est difficile d'expliquer la variation entre cette année et l'année dernière. Les prix soumis cette année nous permettent de conclure que l'offre est à l'avantage de l'arrondissement,

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

La fréquence des tontes tient compte de la croissance de l'herbe de façon à optimiser chacun des passages des équipements. Le choix des sites est fait en tenant compte de l'usage des surfaces et leur localisation. Cette distinction permet d'éliminer les tontes non requises et contribue à diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un tel contrat aurait un impact majeur sur l'entretien des espaces verts publics et l'aspect du territoire de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures sont prises afin de réduire les risques en respect des recommandations émises par la direction de la santé publique. La mise en place de procédures adaptées permet un encadrement sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au conseil d'arrondissement de Lachine : le lundi 7 mars 2022

Début des travaux : vers le 1^{er} avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en

arrondissement



Dossier # : 1227802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour l'année 2022, du contrat octroyé à BIOSERVICE MTL INC., pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 63 246,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17112

De renouveler, pour l'année 2022, le contrat octroyé à BIOSERVICE MTL INC., par la résolution CA19 19 0174, pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 63 246,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17112;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-23 10:31

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour l'année 2022, du contrat octroyé à BIOSERVICE MTL INC., pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 63 246,37 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17112

CONTENU

CONTEXTE

À chaque printemps, nous observons des débris et détritus de toutes sortes sur les berges de l'arrondissement. Ce phénomène est accentué par les crues printanières et l'augmentation du niveau des eaux. Ces débris occasionnent des odeurs et peuvent également nuire à la sécurité des activités nautiques qui se déroulent à proximité des rives. Afin de maintenir nos berges propres, nous devons procéder à leur nettoyage sur une base régulière durant le printemps et l'été de chaque année. Pour ce faire, la Direction des travaux publics, depuis plusieurs années, fait appel à une firme spécialisée afin d'effectuer le nettoyage des berges sur son territoire. Ces travaux doivent être effectués à chaque saison estivale.

Il s'agit donc pour le conseil d'arrondissement d'autoriser le renouvellement du contrat pour l'année 2022 à BIOSERVICE MONTRÉAL INC, au montant de 63 246,37\$, toutes taxes incluses pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine selon la clause de renouvellement identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17112.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 - CA19 19 0174 (1197801003)

Octroi d'un contrat à BIO SERVICE MONTRÉAL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage des berges du lac Saint-Louis et du canal de Lachine dans l'arrondissement de Lachine pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant maximal de 178 257,24 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17112 - Deux soumissionnaires

2018-03-12 - CA18 19 0063 (1187801001)

Renouvellement, pour l'année 2018, du contrat octroyé à BIO SERVICE MONTRÉAL INC., pour des travaux de nettoyage des berges de l'arrondissement de Lachine, au montant de 38 263,68 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1602

2016-05-09 - CA16 19 0154 (1167125001)

Octroyer à la compagnie Bio Service Montréal Inc. un contrat de nettoyage des berges et d'enlèvement d'algues pour les années 2016 et 2017, pour un montant total de 74 135,88 \$

2015-04-13 - CA15 19 0111 (1151415005)

De se prévaloir, pour la saison 2015, de l'option de renouvellement prévue au contrat octroyé en 2014 à la compagnie 9298-3972 Québec inc. (Service Sous-Marin Sorel), pour le service de travaux sous-marins et d'entretien du petit canal (nettoyage des algues), au montant total de 56 912,63 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13533

CA14 19 0214 - 7 juillet 2014 (1142421035)

D'octroyer au seul soumissionnaire, 9298-3972 Québec inc. (Service Sous-Marin Sorel), ce dernier ayant présenté une soumission conforme suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13533, le contrat pour le service de travaux sous-marins et d'entretien du petit canal (nettoyage des algues) pour l'année 2014 pour un montant total de 56 912,63 \$

DESCRIPTION

Le contrat consiste en des travaux d'entretien du petit canal, du quai de la 34^e Avenue, de la marina d'escale et du port de plaisance. La firme effectuera un nettoyage des rives et du canal pour enlever les algues et tout autre détritit ou débris s'y trouvant (poissons morts, branches d'arbres, etc.). Le nettoyage inclut aussi l'endroit où l'arrondissement effectue sa prise d'eau menant à l'usine de filtration. Les travaux sont réalisés à raison de deux jours par semaine, huit heures par jour par une équipe de trois hommes, pour un total de 38 jours de travail.

JUSTIFICATION

À la suite du lancement de l'appel d'offres public numéro 19-17112, deux soumissions ont été reçues sur un total de deux preneurs de cahier des charges. Après l'analyse de la conformité administrative de celles-ci, l'entreprise BIOSERVICE MTL INC. est le seul soumissionnaire conforme au montant de 178 257,24\$, toutes taxes incluses.

Le contrat prévoit deux (2) années de renouvellement, soit 2022 et 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds nécessaires proviennent du budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

La prolongation de ce contrat s'inscrit dans la deuxième priorité du volet transition écologique du plan stratégique Montréal 2030 : «Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.» Une bande riveraine accueillante favorise l'achalandage des parcs et l'activité des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un tel nettoyage impacterait les activités nautiques (canoë, kayak, bateau dragon, aviron et bateau à voile) et entraînerait la prolifération des odeurs et des moustiques.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les consignes sanitaires de la santé publique s'appliquent dans le déroulement de ce contrat

et les mesures seront prises lors des échanges avec le fournisseur afin de réduire tout risque de propagation de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux vers le début de juin 2022, après la crue des eaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1208362001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

D'octroyer un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 29 032,34 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 21 774,25 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2020-09-03 17:03

Signataire : André HAMEL

Directeur travaux publics
Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics
- SCA

IDENTIFICATION **Dossier # :1208362001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine, reconnu pour ses magnifiques parcs riverains, offre une accessibilité exceptionnelle aux berges du lac Saint-Louis autant pour ses résidents que pour les visiteurs.

En effet, les parcs riverains permettent d'admirer les vues spectaculaires sur le lac Saint-Louis tout en profitant de multiples îlots de fraîcheur créés par la présence de nombreux arbres matures.

L'accès à ces parcs riverains se fait principalement par le sentier pour piétons ainsi que par la piste cyclable. Cette dernière est d'une grande importance puisqu'elle favorise les déplacements actifs entre résidences, institutions et commerces.

En 2017, les inondations qui ont duré plusieurs semaines, ont mis à rude épreuve les berges de l'arrondissement de Lachine. Les portions de berges qui étaient en bon état avant ces crues printanières n'ont pas résisté aux intempéries.

En 2018, dans le but de planifier les interventions nécessaires à long terme pour les berges, l'arrondissement de Lachine a mandaté la firme Écogénie afin d'effectuer la caractérisation des rives le long du lac Saint-Louis entre la 34^e et la 52^e Avenue.

En mars 2019, la firme Écogénie a produit un rapport dans lequel elle présentait un inventaire photographique d'une section des berges se trouvant entre le parc Saint-Louis (34^e Avenue) et le parc Summerlea (52^e Avenue). Une analyse comparative d'inventaire réalisée en 2012 par la même firme a permis de constater une accélération de la dégradation des berges. Le rapport de 2019 proposait des solutions préliminaires aux diverses problématiques engendrées par l'érosion des berges.

Suite aux inondations printanières de 2019, la situation s'est aggravée. Les berges étaient autrefois protégées par des enrochements de pierres naturelles mais ces aménagements sont aujourd'hui inefficaces face à l'assaut des éléments et une érosion des berges est manifeste.

Des murs de béton, construits parfois par d'anciens propriétaires résidentiels il y a plusieurs décennies, sont endommagés ou détruits et ne suffisent plus à retenir les crues et les vagues, ce qui a des répercussions sur les actifs de l'arrondissement adjacents au bord de l'eau.

Au début du mois de juillet 2020, un inventaire photographique effectué par l'arrondissement de Lachine permet d'affirmer le constat suivant: la situation quant à l'érosion des berges de l'arrondissement de Lachine met en péril l'essence même de la renommée de ses parcs riverains et de tous leurs bienfaits qu'ils apportent à la communauté.

À la demande de la Direction des travaux publics, la Division des études techniques a donc été mandatée pour rédiger une offre de services professionnelles en vue du réaménagement des berges de l'arrondissement de Lachine.

En prévision de ces travaux, l'arrondissement désire retenir les services professionnels d'une firme afin de produire des plans et devis et assurer la surveillance durant les travaux jusqu'à leur réception finale.

Le 3 août 2020, l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 a été lancé. Au cours de la période de publication, deux addendas ont été publiés sur SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2020. Une seule firme a déposé une soumission.

Pour le processus d'évaluation du soumissionnaire, le système de pondération et d'analyse en deux étapes a été utilisé. La première étape consistait à l'évaluation qualitative de l'offres jugée conforme par un comité de sélection nommé à cette fin, lequel a attribué un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape était basée sur l'évaluation monétaire de l'offre, si le pointage intérimaire à la première étape avait atteint la note de passage établie à 70 %. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur. Le comité de sélection nommé a siégé en date du 1^{er} septembre 2020 et a attribué le pointage final de 81/100 à la firme FNX-INNOV INC.

La dépense totale de 195 968,28 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 145 161,69 \$, d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 29 032,34 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 15% d'incidences au montant de 21 774,25 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est prévue pour une étude de caractérisation environnementale du site et une étude géotechnique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-08-26 - D2208362002 (2208362002)

Octroi d'un contrat de gré à gré à HOULE ARPENITEURS-GÉOMÈTRES INC. pour la réalisation de deux relevés de terrain dans le cadre du projet de réfection des berges de l'arrondissement de Lachine au montant maximal de 5 105,24 \$, toutes taxes incluses - Cinq soumissionnaires.

2020-07-29 - D2208362001 (2208362001)

Approbation de la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2011 - Services professionnels pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine.

2018-11-12 - D1186731003 (2186731003)

Octroi d'un contrat à la firme ÉCOGÉNIE inc. pour des services professionnels dans le cadre du projet de mise à jour de la caractérisation des rives municipales de l'arrondissement de

Lachine au montant de 19 545,75 \$ toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 21 500,33 \$ - Contrat de gré à gré.

DESCRIPTION

De façon générale et non limitative, le projet consiste à:

- Proposer des aménagements pour la protection des berges contre l'érosion;
- Planifier des solutions qui prennent en considération les conditions météorologiques les plus extrêmes (crues printanières, tempêtes, etc.);
- Concevoir des aménagements devant assurer l'intégrité des espaces verts environnants, des oeuvres d'art, un chemin piétonnier et une piste cyclable qui constitue l'une des principales voies de transport actif de l'ouest de l'île;
- Réparer ou reconstruire ou déplacer le sentier piétonnier et la piste cyclable, si la méthode de stabilisation privilégiée le requiert;
- Assurer la pérennité du projet par la réalisation d'aménagements ne nécessitant qu'un entretien minimum et pouvant dissuader le vandalisme de quelque façon que ce soit;
- Conserver, dans la mesure du possible, le caractère unique des parcs riverains de l'arrondissement de Lachine quant à leurs vues ouvertes et exceptionnelles sur le lac Saint-Louis;
- Aménager des descentes en pierres afin de permettre l'accès à l'eau (sans embarcation) aux citoyens;
- Proposer une plantation intégrée aux aménagements stabilisateurs pour favoriser la faune et la biodiversité.

JUSTIFICATION

À la fin du processus d'appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission sur dix preneurs du cahier des charges. Un pourcentage de 10 % des preneurs du cahier des charges a donc déposé une soumission.

Après l'analyse de la soumission reçue par le comité de sélection, la proposition a obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 % soit de 81/100 et son enveloppe de prix a été ouverte.

Malgré un écart de prix entre la soumission reçue et l'estimation, la firme FNX-INNOV INC, qui présente une longue feuille de route dans des travaux similaires, a été retenue par le comité de sélection.

Le tableau normalisé ci-dessous présente le prix soumis par le soumissionnaire et l'écart entre l'estimation interne et le montant soumis.

SOUSSION CONFORME	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
FNX-INNOV INC.	81	81	155 164,51 \$	0 000 000 \$	155 164,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(41 224,28 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(36,18%)

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)	NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	NA

Le prix du soumissionnaire est supérieur de 36,18 % à l'estimation interne de l'arrondissement soit 41 224,28 \$ de plus.

Deux items au bordereau de soumission affichent un écart important avec l'estimation de l'arrondissement.

Tout d'abord, nous constatons un écart de 15 885 \$ (taxes non incluses) en plus pour l'item suivant: Études préparatoires et préparation des plans préliminaires d'aménagement. Cet écart peut s'expliquer par certaines études qui seraient effectuées par le soumissionnaire mais qui n'étaient pas spécifiées au devis d'appel d'offres telle qu'une étude hydrogéomorphologique sur la force des vagues.

Ensuite, il y a un écart de 11 750 \$ (taxes non incluses) pour l'item suivant: Préparation des plans d'aménagement pour présentation au MELCC et aux élus de l'arrondissement (incluant outil de présentation). Ceci peut s'expliquer par une évaluation différente de la complexité pour obtenir le certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). Aussi le soumissionnaire appréhende le fait d'avoir à déposer des demandes auprès d'autres instances comme la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) en vue de la réalisation des travaux de stabilisation.

L'arrondissement a entrepris des négociations avec le soumissionnaire sur ces items afin d'en diminuer les coûts conformément à la Loi sur les cités et villes.

Le soumissionnaire a revu à la baisse son prix proposé. La réduction obtenue est de 10 002,82 \$ pour un total de 145 161,69 \$.

Pour l'item «Études préparatoires et préparation des plans préliminaires d'aménagement», la caractérisation écologique sera révisée par rapport à ce qui avait été proposé au départ. De plus, l'étude hydrogéomorphologique qui avait été prévue dans la première proposition a été retirée dans la nouvelle proposition.

Pour l'item «Préparation des plans d'aménagement pour présentation au MELCC et aux élus de l'arrondissement (incluant outil de présentation)», ce qui touchait à une demande d'examen au MPO et à l'obtention d'un certificat de conformité de la CMM a été retiré dans la nouvelle proposition.

SOUSSION CONFORME RÉVISÉE	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
FNX-INNOV INC.	81	81	145 161,69 \$	0 000 000 \$	145 161,69 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(31 221,46 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(27,4%)

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)	NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	NA

Le prix du soumissionnaire est supérieur de 27,4 % à l'estimation interne de l'arrondissement soit 31 221,46 \$ de plus.

L'estimation interne a été basée sur les soumissions reçues et les coûts réels des services professionnels liés à l'aménagement des berges réalisé en 2014 et en tenant compte du facteur d'inflation. Certains items de l'estimation de la Ville pourraient avoir été évalués à un coût moindre que le marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 195 968,28 \$ inclut les travaux contingents et les incidences. Le coût total brut du contrat à octroyer incluant les taxes mais sans les contingences est de 145 161,69 \$.

Le montant des contingences est de 29 032,34 \$, toutes taxes incluses;

Le montant des incidences est de 21 774,25 \$, toutes taxes incluses;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux d'aménagement des berges liés à ce projet contribueront notamment à limiter l'érosion des berges ce qui permettra de protéger les actifs de l'arrondissement de Lachine, de préserver la biodiversité déjà présente et d'améliorer la qualité de vie des résidents. Autant les citoyens de l'arrondissement que les visiteurs pourront mieux profiter des parcs riverains qui constituent des îlots de fraîcheur de grande importance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux d'aménagement des berges.

- Il est prévu qu'il y aura interruption de l'utilisation des sentiers cyclables et piétons des secteurs désignés au projet pendant la durée des travaux, lesquels seront effectués durant l'automne 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception : à la suite de l'adoption de la résolution octroyant un contrat pour des services professionnels par les instances décisionnelles visées;

- Réalisation des travaux : Automne 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2020-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1216731006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Résiliation du contrat gré à gré octroyé à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause numéro 17 du contrat des documents de demande de prix

De résilier le contrat gré à gré octroyé à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle au montant de 58 637,25 \$ toutes taxes incluses, conformément à la clause numéro 17 du contrat des documents de demande de prix.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 10:33

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1216731006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Résiliation du contrat gré à gré octroyé à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause numéro 17 du contrat des documents de demande de prix

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise la résiliation du contrat de gré à gré octroyé à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball no.1 du parc LaSalle au montant de 58 637,25 \$ toutes taxes incluses. Le contrat avait été adjudgé par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 2 août 2021, par la résolution CA21 19 0190.

Les raisons menant à cette résiliation résultent des contraintes budgétaires de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du présent projet. Les estimations préliminaires, réalisées par la firme CONCEPTION PAYSAGE INC., se sont avérées plus élevées que le montant du budget prévu pour la réalisation du projet. Les estimations, selon les versions étudiées, se chiffraient entre 387 205,38 \$ et 715 803,46 \$ (toutes taxes, contingences et incidences incluses). Or le budget prévu pour la réalisation des travaux était de 313 500 \$ (toutes taxes incluses). Parmi les raisons de ce dépassement, notons le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre qui a augmenté de manière très importante au cours des deux dernières années. Ces hausses de prix ont eu un impact très important sur les coûts de certains produits nécessaires pour ce type d'aménagement (ex.: clôtures en mailles de chaîne). De plus, le retrait de la subvention de la fondation Jay's Care, à hauteur de 150 000 \$, a également amputé le budget disponible de l'arrondissement pour ce projet.

Cette résiliation se fait en conformité avec la clause no.17 du contrat des documents de demande de prix. L'arrondissement a déjà acquitté les coûts des services rendus par la firme CONCEPTION PAYSAGE INC. Une lettre informant la firme de la recommandation de la Division des études techniques quant à la présente résiliation a été envoyée le 9 février 2022.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1216731006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 81 500,98 \$ – Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. (ci-après nommée ABAL) a entrepris au cours de l'année 2019 des démarches afin d'obtenir une subvention de la Fondation Jays Care dans le cadre d'un projet de réfection du terrain numéro 1 situé au parc LaSalle, de l'arrondissement de Lachine. La Fondation Jays Care est liée à l'équipe de baseball professionnel des Blue Jays de Toronto et accorde des subventions auprès de diverses organisations (club de baseball, municipalités, etc.). C'est dans ce contexte que la firme KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTES INC. (ci-après nommée KAP INC.) a été embauchée par l'ABAL pour la réalisation d'une esquisse d'aménagement pour le terrain numéro 1, esquisse qui a été présentée à la Fondation Jays Care pour la demande en donation. Il est à noter que l'embauche de la firme KAP a été prise à la seule initiative de l'ABAL et que celle-ci n'impliquait pas la participation de l'arrondissement de Lachine.

Suite à un examen des coûts de réfection du terrain et au constat de la complexité des interventions, l'ABAL a demandé à l'arrondissement de Lachine de prendre la maîtrise du projet afin d'en assurer une réalisation conforme aux attentes de la Ville. Par ailleurs, la Fondation Jays Care s'est montrée favorable à la demande d'aide financière et a accordé un don de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux au terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle. Ce montant sera versé à l'arrondissement de Lachine lors de l'étape de réalisation des travaux de réfection du terrain de baseball numéro 1.

Le terrain de baseball visé par le projet est situé près de la rue Victoria et accueille chaque année de nombreuses pratiques et compétitions. Celui-ci n'a cependant pas fait l'objet de réfection depuis longtemps et une mise à niveau est nécessaire. Le projet proposé par l'ABAL comprend la démolition et la reconstruction des clôtures et de l'arrêt-balle, la construction d'une clôture de fond et d'une piste d'avertissement (actuellement inexistantes), une réfection du champ intérieur, un terreautage et un ensemencement des aires gazonnées existantes, la construction de deux abris pour joueurs et la mise en place de filets de protection. Il est à noter que la réfection du terrain numéro 1 entraînera l'abandon du terrain numéro 2 situé à l'ouest. Des travaux de démantèlement (exemple : clôtures) et de gazonnement doivent donc y être réalisés.

Ce projet permettra de rendre le terrain admissible pour les joutes de catégorie Bantam, d'accueillir des championnats régionaux et provinciaux de niveau A ainsi que de développer du baseball de calibre AA.

La Division des études techniques a donc été mandatée pour rédiger une demande de services professionnels afin d'organiser la planification du projet en vue de sa réalisation.

Une première demande de prix a été envoyée le 15 mars 2021 à la firme KAP INC. qui avait élaboré pour l'ABAL le plan d'aménagement présenté à la Fondation Jays Care. La demande comprenait la production des plans et devis de réalisation à partir du plan d'aménagement conçu pour la Fondation Jays Care ainsi que la surveillance des travaux jusqu'à leur réception finale. Une offre de prix nous est parvenue le 23 mars 2021 au montant de 56 125.05 \$, taxes incluses. Ce montant n'incluait pas le coût du plan d'aménagement présenté à la Fondation Jays Care qui - à ce moment - avait été facturé à l'ABAL mais non encore défrayé. L'ABAL a depuis payé les coûts pour cette facture - au montant de 5 639,52 \$ - mais n'a pas pu obtenir les droits d'auteurs en vue de l'utilisation de ce plan et les transmettre à la Ville. La Ville ne pouvant utiliser cette esquisse, elle n'a pu aller de l'avant avec cette option.

Étant donné l'impossibilité d'utiliser le plan d'aménagement présenté pour la Fondation Jays Care, l'arrondissement a sollicité d'autres firmes dont le mandat inclurait la production d'une nouvelle esquisse d'aménagement. Des offres de prix ont été obtenues par deux firmes.

Les documents en vue d'obtenir une offre de prix ont été envoyés le 18 mai 2021. La demande comprenait la production d'une nouvelle esquisse d'aménagement, la production des plans et devis de réalisation ainsi que la surveillance des travaux jusqu'à leur réception finale. À la demande de la Ville, un bordereau révisé - avec le retrait des services de génie en structure - a été envoyé à ces firmes le 8 juillet 2021. Les prix finaux obtenus sont les suivants :

- Conception Paysage inc.: 58 637,25 \$, toutes taxes incluses;
- Expertise Sports Design LG inc.: 62 948,81 \$, toutes taxes incluses.

Il est à noter que les documents de demande de prix ont été envoyés à deux autres firmes en architecture de paysage (GROUPE BC2 INC. et PROJET PAYSAGE INC.). La première a renoncé à remettre une offre et la deuxième n'a pas répondu à notre demande.

Deux autres firmes ont aussi été approchées mais ont décliné l'offre avant l'envoi des documents.

Les firmes ont décliné leur participation en raison de carnets de commande déjà remplis, de manque de ressources ou d'expertise pour effectuer le contrat ou de manque de temps pour réaliser l'offre de service.

La dépense totale de 81 500.98 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 58 637,25 \$ toutes taxes incluses, d'une valeur de 10 % de contingences au montant de 5 863,73 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 17 000 \$ d'incidences, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est prévu, entres autres, pour une étude géotechnique et environnementale et ainsi que pour toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-03 - CA21 19 0083 (1217626003)

Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et de la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

De façon générale et non limitative, le contrat consiste à :

- élaborer un plan d'aménagement général du terrain de baseball numéro 1;
- concevoir les plans et devis de réalisation en vue d'un appel d'offres public;
- fournir les services lors de l'appel d'offres public (rédaction des addenda, analyse des soumissions, etc.);
- fournir les services de surveillance pendant les travaux et ce, jusqu'à la réception finale du projet, soit un an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

OFFRES DE PRIX CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
CONCEPTION PAYSAGE INC.	58 637,25 \$	0 \$	58 637,25 \$
EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.	62 948,81 \$	0 \$	62 948,81 \$
Dernière estimation réalisée	36 792,00 \$	0 \$	36 792,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			(21 845,25 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			(59,38 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure offre de prix et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>			4 311,56 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure offre de prix et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			7,35 %

L'écart entre l'estimation et l'offre de prix du plus bas fournisseur se constate plus particulièrement dans l'item lié à la préparation des documents d'appels d'offres (plans et devis).

Afin de respecter le budget total du projet (395 000 \$, incluant l'aide financière de la fondation Jays Care), le montant additionnel de 21 845,25 \$ sera retiré du budget prévu pour la réalisation des travaux. Certains items prévus lors de l'estimation préliminaire seront donc retranchés ou révisés afin de respecter le budget total du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 81 500.98 \$, toutes taxes incluses, se compose:

- de l'octroi de contrat au montant de 58 637.25 \$, toutes taxes incluses

- du montant de contingences de 5 863,73 \$ toutes taxes incluses (soit 10 % du montant du contrat)

- d'un montant d'incidences de 17 000 \$ toutes taxes incluses.

La dépense totale de 81 500.98 \$ (taxes incluses) sera financée par le programme triennal d'investissement des parcs ainsi que le Fond des parcs tel que prévu dans l'intervention financière.

Une aide financière de 150 000 \$ de la fondation Jays Care a également été accordée à l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Contribution: Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement quant à la possibilité d'offrir un milieu de qualité à l'échelle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux de réfection du terrain numéro 1 du parc LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine conformément à l'entente conclue avec la fondation Jays Care au moment du début des travaux prévus au printemps 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des plans et devis en vue de l'appel d'offres: août à décembre 2021

Appel d'offres public: hiver 2022

Réalisation des travaux d'aménagement: De mai à juillet 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ted COX, Lachine
Lynn THIBAULT, Lachine
Julie J PERRON, Lachine

Lecture :

Lynn THIBAULT, 21 juillet 2021
Julie J PERRON, 21 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-20

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1206759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du montant de la dépense relative aux améliorations locatives initiales dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, par la résolution CA20 19 0040, pour un montant de 11 497,50 \$, toutes taxes incluses

De modifier le montant de la dépense relative aux améliorations locatives initiales dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, par la résolution CA20 19 0040, pour un montant de 11 497,50 \$, toutes taxes incluses;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-03-31 16:18

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1206759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approbation de la modification de la convention de bail intervenue entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces à des fins d'entreposage pour l'organisme CLUB GYMNITOURS DE LACHINE pour les années 2020 à 2024

D'approuver la modification de la convention de bail intervenue entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces à des fins d'entreposage pour l'organisme CLUB GYMNITOURS, pour les années 2020 à 2024;

De modifier le montant de la dépense relative à la location d'espaces à des fins d'entreposage pour l'organisme CLUB GYMNITOURS DE LACHINE pour les années 2020 à 2024;

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 689,85 \$, toutes taxes incluses, à titre de loyer incluant le loyer additionnel, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 et d'autoriser une dépense additionnelle de 8 278,20 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2021 à 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention de bail modifiée, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-09-24 14:42**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, pour la location d'espaces de bureaux des employés de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, pour les années 2020 à 2024, afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal

De modifier la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, pour la location d'espaces de bureaux des employés de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, pour les années 2020 à 2024, afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 17:20

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du montant de la dépense relative aux améliorations locatives initiales dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, par la résolution CA20 19 0040, pour un montant de 11 497,50 \$, toutes taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

En plus du loyer annuel, il s'agit de verser un montant de 11 497,50 \$ toutes taxes incluses à l'OBNL Regroupement Lachine au lieu de 10 000 \$ toutes taxes incluses, et ce, pour la première année seulement, pour les améliorations locatives initiales.
Demande d'achat: 639245.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERDominique GAZO
Directrice CSLDS

IDENTIFICATION **Dossier # :1206759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approbation de la modification de la convention de bail intervenue entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces à des fins d'entreposage pour l'organisme CLUB GYMNITOURS DE LACHINE pour les années 2020 à 2024

CONTENU

CONTEXTE

Un addenda à la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE est nécessaire pour assurer la poursuite des opérations de l'organisme CLUB GYMNITOURS DE LACHNE. En raison de la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy, l'organisme CLUB GYMNITOURS DE LACHNE manque d'espaces pour entreposer du matériel de gymnastique. OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, libère 200 pieds carrés d'espace d'entreposage à l'Arrondissement pour les équipements de CLUB GYMNITOURS DE LACHNE. Le coût de loyer supplémentaire est 9 \$ le pied carré pour une somme annuelle de 1 800 \$ avant taxes de 2020 à 2024 inclusivement. L'entreposage en 2020 est d'une durée de 4 mois (septembre à décembre), le montant est donc de 600 \$, avant les taxes applicables.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.003635.000000.00000.00000

- 2020: 600 \$ plus les taxes applicables
- 2021: 1 800 \$ plus les taxes applicables
- 2022: 1 800 \$ plus les taxes applicables
- 2023 : 1 800 \$ plus les taxes applicables
- 2024 : 1 800 \$ plus les taxes applicables

DA: 655495

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

IDENTIFICATION**Dossier # :1206759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Modification à la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE, pour la location d’espaces de bureaux des employés de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, pour les années 2020 à 2024, afin d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Cet addenda au bail existant entre le Regroupement de Lachine et l'arrondissement de Lachine permet d'inclure à la convention les clauses afférentes à la sécurité incendie de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERLynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

IDENTIFICATION **Dossier # :1206759003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d’espaces de bureaux des employés de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, pour les années 2020 à 2024

CONTENU

CONTEXTE

En raison de la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les employés de la Division sports, loisirs et développement social doivent être relocalisés au 1^{er} juin 2020, et ce, jusqu'à l'ouverture d'un nouveau centre communautaire et sportif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cinq employés seront relocalisés dans les locaux de OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE. La location de bail est pour une période de cinq ans, avec possibilité de reconduction. Pour la première année, des travaux pour les améliorations locatives initiales sont requis. Les locaux sont d'une superficie approximative de 514 pi² au rez-de-chaussée et 150 pi² au sous-sol. L'accès à la grande salle est prévu pour 50 heures annuellement, et ce, sur réservation.

JUSTIFICATION

OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE abrite plusieurs organismes communautaires reconnus par l'Arrondissement et avec qui les employés sont en contact.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2020 (si année complète)	2020 (7 mois d'occupation)	2021	2022	2023	2024
Nombre de pi²	514					
Loyer de base						
Taux au pi ²	19,00 \$	19,00 \$				
Coût avant	9 766,00 \$	5 696,83 \$	9 766 \$ +	2021 + IPC	2022 + IPC	2023 + IPC

taxes			IPC			
Coût taxes incluses		6 549,93 \$				
Loyer additionnel						
Frais d'exploitation*						
Taux au pi ²	6,74 \$	6,74 \$	(selon le montant réel des coûts de l'année précédente)			
Coût avant taxes	3 464,36 \$	2 020,88 \$				
Coût taxes incluses		2 323,50 \$				
Taxes municipales et scolaires**						
Taux au pi ²	5,50 \$	5,50 \$	(selon le montant réel des coûts de l'année précédente)			
Coût avant taxes	2 827,00 \$	1 649,08 \$				
Coût taxes incluses		1 896,03 \$				
Total avant taxes	16 057,36 \$	9 366,79 \$				
Total taxes incluses		10 769,46 \$				
Améliorations valeur locative	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL À PAYER		20 769,46 \$				

***Les frais d'exploitation comprennent les coûts de :**

- l'électricité;
- le chauffage;
- le nettoyage et l'entretien des espaces communs;
- l'entretien extérieur du terrain, l'enlèvement de la neige et l'entretien de la végétation;
- les réparations et dépenses d'entretien;
- les primes d'assurances requises;
- les réparations, opérations et administration de l'immeuble;
- les frais légaux, de comptabilité et de dépréciation.

****Taxes municipales :** si elles ne sont pas applicables, le coût prévu sera déduit du paiement de l'année suivante.

DA : 636653

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.003635.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE dispose d'un édifice doté d'un toit vert, de murs végétalisés et d'un îlot de fraîcheur. Il s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Les employés de l'Arrondissement qui y seront logés seront donc dans un bâtiment exemplaire en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déménagement des employés prévus le 1^{er} juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2020-02-27

**Dossier # : 1206901004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., pour les années 2020 à 2024

D'approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces, pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., pour les années 2020 à 2024, en considération d'un loyer annuel de 23 806,29 \$, toutes taxes incluses, augmenté de l'indice du prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour les années subséquentes ainsi que d'un loyer additionnel, équivalent à la quote-part des charges communes de l'immeuble, à être déterminé annuellement;

D'autoriser une dépense au montant de 36 530,72 \$, toutes taxes incluses, à titre de loyer incluant le loyer additionnel, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention de bail, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-03-04 10:09**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1206901004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., pour les années 2020 à 2024

CONTENU

CONTEXTE

En regard de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de Lachine, les conventions de baux et les octrois sont administrés par l'Arrondissement avec les locateurs pour l'usage des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 - CA19 19 0326 (1197626002)

D'approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

2017-01-16 - CA17 19 0008 (1176759001)

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges de Lachine pour la location d'espaces pour les activités des organismes reconnus Le Réveil de Lachine et L'Ensemble folklorique de Lachine, « Les Éclusiers », pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;
 D'autoriser le paiement des loyers pour 2017 prévus dans lesdites conventions de bail;

DESCRIPTION

Le bail avec OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE prévoit la location d'espaces pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., organisme reconnu par l'arrondissement. Le montant du bail est payable en un seul versement annuel, à la signature du bail ou au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

JUSTIFICATION

L'arrondissement n'a pas suffisamment d'espaces pour accueillir les activités de plusieurs organismes. Il loue des espaces pour pallier à ce manque afin que ces organismes reconnus

puissent maintenir leur offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de pi²	1 642				
Loyer de base					
Taux au pi ²	12,61 \$				
Coût avant taxes	20 705,62 \$	20 705,62 \$ + IPC	2021 + IPC	2022 + IPC	2023 + IPC
Coût taxes incluses	23 806,29 \$				
Loyer additionnel					
Taux au pi ²	6,74 \$	(selon le montant réel des coûts de l'année précédente)			
Coût avant taxes	11 067,12 \$				
Coût taxes incluses	12 724,43 \$				
Total avant taxes	31 772,74 \$				
Total taxes incluses	36 530,72 \$				

DA : 636613

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301433.07211.55290.000000.0000.000000.000000.000000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE dispose d'un édifice doté d'un toit vert, de murs végétalisés et d'un îlot de fraîcheur. Il s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. L'organisme qui y est logé sera donc dans un bâtiment exemplaire en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet la réalisation de l'offre de services de l'organisme pour les citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Chef de division culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice, CSLDS

Le : 2020-02-26



Dossier # : 1228362002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 248 634 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser une dépense au montant de 248 634 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-23 10:48

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228362002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 248 634 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Afin de combler les besoins en mobilier urbain pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement Lachine, la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine, a sollicité une soumission auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-12-06 - CA21 19 0266 (1218362002)

Autorisation d'une dépense au montant de 128 649 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal afin de combler les besoins de l'arrondissement de Lachine pour le maintien de ses actifs

2018-12-10 - CA18 19 0345 (1186731003)

Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense de 248 634 \$, taxes non applicables (incluant un montant de 2 100 \$ pour le transport), pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers projets d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal propose divers modèles de mobilier urbain aux arrondissements.

Le mobilier urbain sera utilisé par l'arrondissement de Lachine selon ses projets

d'aménagement des parcs ou pour une bonification de l'offre déjà présente.

L'uniformisation du mobilier urbain pour les matières résiduelles contribue à une meilleure utilisation de ceux-ci par la population. Il est donc souhaitable de poursuivre l'installation des corbeilles duo offertes par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

L'installation de tables hexagonales à cinq sièges et de tables rectangulaires adaptées permettra d'améliorer l'accessibilité universelle au mobilier urbain.

La soumission du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal se trouve dans les pièces jointes du présent sommaire. Les dessins illustrant les éléments du mobilier urbain proposé y sont également joints.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation de cette dépense sera conforme aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'objectif Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

En effet, le mobilier urbain permet d'établir des paramètres essentiels à la détente et aux rencontres sociales, en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La date souhaitée de la décision par le conseil d'arrondissement de Lachine est le 7 mars 2022. Un report de la décision pourrait entraîner un retard dans la production ainsi que dans la réception du mobilier urbain. Le mobilier urbain doit impérativement être livré avant la fin de l'année 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la crise de la COVID-19 pourrait avoir des impacts sur le dossier en raison de la possibilité d'un retard dans la production du mobilier urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande: Mars 2022;
Production du mobilier: À confirmer par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal selon la charge de leur carnet de commande;
Livraison prévue pour le mobilier urbain: Avant la fin de l'année 2022 selon les disponibilités du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal;
Distribution et installation du mobilier urbain: Au courant de l'année 2023 (Printemps - Été - Automne) selon les projets de parc de l'arrondissement de Lachine. Cette échéance dépend cependant du calendrier de fabrication et de livraison du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2022-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1227132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à CONCERT'ACTION LACHINE pour réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »

D'autoriser CONCERT'ACTION LACHINE à réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques », conformément aux documents soumis au soutien du sommaire décisionnel;

De mandater Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement, à agir, pour et au nom de la Ville de Montréal | Arrondissement de Lachine, auprès de l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre de la demande de soutien financier déposée par CONCERT'ACTION LACHINE et à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-23 10:38

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à CONCERT'ACTION LACHINE pour réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2004, Revitalisation Saint-Pierre, un organisme issu de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville Montréal, a pour mission de susciter, coordonner et faciliter la mise en œuvre des initiatives, activités et projets susceptibles d’avoir pour effet la revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, notamment par une contribution en ressources humaines, financières ou matérielles issues des subventions, des legs et d’autres apports. Depuis 2021, Revitalisation Saint-Pierre agit à titre de comité pour CONCERT'ACTION LACHINE, organisme auquel est confiée la démarche RUI.

Les valeurs qui guident le comité sont la mobilisation et la participation des citoyens; l’accueil, l’écoute et le respect, la diversité et l’ouverture à tous; la vision à long terme; la bonne humeur et la convivialité; l’implication des partenaires; la concertation; la qualité de vie et le souci de l’environnement; et la recherche de projets rassembleurs.

La démarche RUI, inspirée de l’exemple des politiques nord-américaines et européennes, s’est implantée dans plusieurs quartiers de Montréal. Fondée en 2004, Revitalisation Saint-Pierre a adopté une position afin de trouver des réponses adéquates à son quartier. Les objectifs poursuivis dans le cadre des activités de la RUI sont :

- L’expression et la participation directe des citoyens et citoyennes en tout temps et dans toutes les sphères d’action et de décision;
- La prise en charge, par les résidents, de la démarche de revitalisation;
- L’implication des différents partenaires locaux en appui à la démarche de revitalisation;
- La mise en commun des ressources et des expertises de tous les citoyens et intervenants;
- Le développement du leadership exercé par les citoyens.

L'organisme élabore son intervention sur le principe que les espaces publics sont nécessaires à la vie de quartier, sont à la base de la vie de quartier, sont des lieux rassembleurs et un liant, qui permettent de créer un sentiment d’appartenance et une cohésion sociale. Dans le contexte actuel, ces lieux s’avèrent le meilleur atout face à la crise sanitaire. Il est prévu de déployer ce projet sur la rue Saint-Jacques ainsi que sur le parvis du 59, avenue Saint-Pierre. L'organisme souhaite aménager une « promenade verte », afin de rendre la rue agréable, conviviale et invitante, en y incluant des placettes publiques au moyen du

verdissement, de l'art urbain et par la création d'espaces de détente, et d'un petit marché local pour diversifier les usages. Le verdissement et l'aménagement de mobiliers urbains permettront de créer un environnement plus agréable, plus vert et d'embellir la rue tout en favorisant l'implication citoyenne et l'amélioration de l'activité commerciale. L'art urbain offrira aux habitants un moyen d'affirmer l'identité locale du quartier et mettre de l'avant les origines diversifiées des résidents de ce dernier. Les espaces de détente sont des lieux de convivialité et favorisent la vie de communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 23 juillet 2021, CONCERT'ACTION LACHINE, ayant reçu l'appui de l'arrondissement de Lachine, déposait une demande au Fonds canadien de revitalisation des communautés dans le cadre du Programme de développement économique du Québec afin d'amplifier le projet sur la rue Saint-Jacques. L'Agence de développement économique du Canada demande une confirmation que l'organisme est autorisé à réaliser le projet. La lettre d'appui figure en annexe du présent sommaire décisionnel.

Un comité de travail a été formé afin d'accompagner l'organisme dans toutes les étapes de planification et de réalisation du projet. Le comité est formé de Ghislain Dufour (commissaire au développement économique), Catherine Goldstyn (architecte paysagiste), Lynda Poirier (conseillère en aménagement), Simon Racicot (agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives), Chantal Smedbol (coordonnatrice - Revitalisation Saint-Pierre) et Lisa Leprêtre (chargée de projet - Revitalisation Saint-Pierre). D'autres ressources expertes peuvent se joindre au comité, au besoin.

Afin de poursuivre dans ce projet, une décision qui confirme que l'Arrondissement autorise la tenue de travaux dans le contexte de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ chapitre C-47.1) est demandée par le bailleur de fonds de l'organisme.

JUSTIFICATION

Le comité de Revitalisation urbaine intégrée de CONCERT'ACTION LACHINE possède toutes les compétences et bénéficie du soutien d'une équipe de professionnels de l'Arrondissement pour mener à bien ce projet. Les aménagements auront pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité et de bien-être aux abords de la rue Saint-Jacques, ce qui incitera à une appropriation des lieux par les résidents. Le choix de la rue Saint-Jacques, pour développer ce projet est idéal puisque cet axe représente l'artère commerciale du quartier et un lieu central pour l'ensemble des résidents du secteur. Le projet est entièrement financé par l'organisme, suite à des demandes de financement.

Des plans détaillés devront être présentés et approuvés par l'Arrondissement avant le début des travaux. Ces plans ne sont pas développés puisque que l'organisme doit d'abord obtenir le financement requis. Les propriétaires riverains sont impliqués dans le projet lorsque le contexte l'exige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet ne représente aucun coût supplémentaire pour l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Cette rubrique sera mieux définie lorsque les plans finaux seront adoptés. Nous savons cependant que le projet permettra d'agir sur les priorité 2 (Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du

patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.) et 19 (Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une proximité à leurs besoins.)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont organisées par l'organisme et seront partagées avec l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des plans d'aménagement par l'arrondissement de Lachine
Convention de services entre l'arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour la réalisation des travaux d'aménagement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine GOLDSTYN, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Ghislain DUFOUR, Lachine

Lecture :

Catherine GOLDSTYN, 14 février 2022
Lynda POIRIER, 14 février 2022
Ghislain DUFOUR, 11 février 2022

Simon RACICOT
Agent de développement activités culturelles,
physiques et sportives

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1227464002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 10 190 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour montant total de 10 190 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	Projet	Montant
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Passeport pour ma réussite Lachine	10 000 \$
École secondaire Dalbé-Viau	Soutien à la réalisation de leur album d'étudiants	190 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-24 11:00

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1227464002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 10 190 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Nom de l'organisme : CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE MARQUETTE

Projet : Passeport pour ma réussite Lachine

Montant de la contribution : 10 000 \$

Nom de l'organisme : École secondaire Dalbé-Viau

Projet : Soutien à la réalisation de leur album d'étudiants

Montant de la contribution : 190 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en favorisant la diplomation des jeunes du territoire de l'école primaire Paul-Jarry (Duff-Court) et ses environs, et en permettant l'accès à l'éducation à un plus grand nombre d'élèves.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1223550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'occupation de locaux en permanence à titre gratuit au 183, rue Des Érables, pour la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2023

D'approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'occupation de locaux en permanence à titre gratuit au 183, rue des Érables, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2023.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 17:19

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'occupation de locaux en permanence à titre gratuit au 183, rue Des Érables, pour la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2023

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver et de procéder à la signature d'une convention de bail pour l'occupation de locaux permanents à l'organisme à but non lucratif Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine dans l'immeuble municipale située au 183, rue des Érables, dans le quartier Saint-Pierre.

Le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine est un organisme à but non lucratif dûment reconnu, catégorie H, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Lachine. Le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine est hébergé gratuitement depuis le 1^{er} avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-03-11 - CA19 19 0051 (1193550003)

Reconnaissance du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 mars 2019 au 31 mars 2022

2019-03-11 - CA19 19 0046 (1193550001)

Approbation du contrat de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine pour l'occupation de locaux en permanence à titre gratuit au 183, rue des Érables, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022

2018-07-16 - CA18 19 0201 (1187382005)

Approbation d'un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Il s'agit de procéder au renouvellement de la convention de bail pour un nouveau terme triennal. Afin d'arrimer le renouvellement de la convention de bail du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine à l'ensemble des conventions de bail entre l'Arrondissement et les OBNL reconnus et hébergés dans les bâtisses municipales, nous devancerons le présent terme au 31 décembre 2023 au lieu du 31 mars 2025. Vous trouverez en pièces jointes la convention de bail et une copie de la résolution du conseil d'administration (CA) du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine autorisant un signataire pour le contrat de prêt de locaux permanents.

JUSTIFICATION

Rendre conforme l'occupation des locaux municipaux et ajuster à la hausse le nombre de pieds carrés occupés par l'organisme (ajout d'un local au sous-sol du Centre Fernand-Laplaine).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Dans la foulée des axes de Montréal 2030, le soutien au Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine par l'Arrondissement permet de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. En effet, La Ville est fermement déterminée à ne laisser personne derrière et à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques et soutenir activement des actions solidaires. Elle s'engage à réduire les iniquités et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle. Le Centre de pédiatrie sociale permet d'offrir des services aux familles vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de ce bail est essentielle pour permettre la poursuite des opérations du Centre de pédiatrie sociale et communautaire dans le quartier Saint-Pierre et desservir des familles dans l'Est de Lachine, dont le secteur Duff Court.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme déploie ses activités en conformité avec les consignes sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La signature de ce bail est essentielle pour permettre une offre de services d'un centre de pédiatrie sociale et communautaire dans le quartier Saint-Pierre à plus de 120 familles. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, au règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1193550003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 mars 2019 au 31 mars 2022

D'approuver la reconnaissance du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 11 mars 2019 au 31 mars 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-02-28 22:09

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193550003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 11 mars 2019 au 31 mars 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0300 adoptée le 3 octobre 2016: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

CA16 19 0147 adoptée le 9 mai 2016: D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

CA18 19 0201 adoptée le 16 juillet 2018 (1187382005) : Approbation d'un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Approuver la fiche d'analyse dûment complétée, annexée en pièce jointe, de l'organisme à but non lucratif Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels il a droit en vertu

de sa classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'Arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise (sauf s'il se classe dans la catégorie C, soit un organisme régional), qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés.

La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

La fiche d'évaluation du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine est en pièce jointe.

L'organisme est classé dans la catégorie H - organisme en collaboration. Le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine s'ancre dans une démarche de milieu où l'ensemble des acteurs locaux ont contribué au développement de ce projet structurant. En effet, Concert'Action Lachine (table de quartier), la Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine, la Table de concertation jeunesse de Lachine ainsi que le CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine intégré de l'arrondissement de Lachine) se sont impliqués dans le démarrage de l'organisme. De plus, l'Arrondissement et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ont été des acteurs de premier plan dans le démarrage de l'organisme.

L'Arrondissement a déjà consenti des travaux de réfection à hauteur de 75 000 \$ toutes taxes incluses et une gratuité de loyer pour héberger l'organisme à but non lucratif au Centre Fernand-Laplace. Le CIUSSS ODÎM a consenti le prêt de services professionnels à hauteur de 150 000 \$ par année (travailleur social 5 jours par semaine et infirmière clinicienne 3 jours par semaine).

L'organisme ne dédouble pas les activités d'un autre organisme à but non lucratif local dûment reconnu. Sa création est issue d'une longue démarche de milieu accompagnée par le Centre international de prévention de la criminalité qui a réalisé un diagnostic qui soulignait un besoin d'intervenir sur un axe de soutien à la parentalité et le besoin de services de proximité, particulièrement dans le quartier Saint-Pierre.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance, sous condition, de l'organisme pour une durée de trois (3) ans. Un autre sommaire décisionnel fait l'objet d'une signature de convention de bail pour l'occupation des locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de ce projet structurant est primordial pour agir sur le développement des jeunes du territoire vivant dans des zones vulnérables et favoriser leur intégration à la vie

communautaire active.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire atteste de la conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lachine adoptée le 9 mai 2016 et de ses modifications approuvées le 3 octobre 2016.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-26

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1226179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance de l'organisme LE SOLEIL DE LACHINE INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme LE SOLEIL DE LACHINE INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-15 14:04

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1226179001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance de l'organisme LE SOLEIL DE LACHINE INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 CA21 19 0066 (1213550004)
 Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)
 Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)
 Modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)
 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption

DESCRIPTION

LE SOLEIL DE LACHINE INC. a complété un processus de reconnaissance le 1^{er} janvier 2020 et a été admis dans la catégorie G - Organisme pour les adultes et les aînés. Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes reconnus doivent remettre à chaque année un ensemble de documents administratifs.

Toutefois, l'organisme LE SOLEIL DE LACHINE INC. nous a signifié sa décision de ne plus être reconnu par l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de sa décision de finaliser la procédure de dissolution de l'organisme.

JUSTIFICATION

LE SOLEIL DE LACHINE INC. a communiqué sa décision de procéder à la dissolution de l'organisme par faute de relève administrative à même l'organisme. Par le fait même, l'organisme demande à ne plus être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La dissolution de l'organisme mettra fin à la programmation. Toutefois, les citoyens pourront participer aux programmations des autres organismes de loisirs pour aînés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
Chef de division SLDS

Le : 2022-02-11



Dossier # : 1228483001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du "Protocole d'entente en regard avec l'aménagement et l'utilisation du terrain de l'école Meadowbrook" du 22 juin 1984 intervenu entre La Commission des Écoles Protestantes du Grand Montréal et la Ville de Lachine

De résilier l'entente intervenue le 22 juin 1984 entre la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal et la Ville de Lachine intitulée "Protocole d'entente en regard de l'aménagement et l'utilisation du terrain de l'école Meadowbrook".

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 10:34

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1228483001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du "Protocole d'entente en regard avec l'aménagement et l'utilisation du terrain de l'école Meadowbrook" du 22 juin 1984 intervenu entre La Commission des Écoles Protestantes du Grand Montréal et la Ville de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Par entente signée en 1984 entre la Commission scolaire des écoles protestantes du Grand Montréal (aujourd'hui la Commission scolaire Lester-B. Pearson) et la Ville de Lachine (aujourd'hui l'arrondissement) (l'"Entente") et jointe au présent sommaire décisionnel, l'arrondissement Lachine est tenu d'entretenir l'aire de jeux du parc-école Meadowbrook et le terrain de balle situés dans la cour de l'école Maple Grove, propriété de la Commission scolaire. L'Entente n'est plus respectée depuis plusieurs années par les deux parties. Notamment, la Commission scolaire a remplacé, en 2021, l'aire de jeux sans aviser ou consulter au préalable l'arrondissement, contrairement à ce que prévoit l'Entente. Les installations actuelles sont donc totalement différentes de celles qui s'y trouvait en 1984. De plus, le terrain de balle a été converti en terrain de soccer. La Ville effectue un entretien minimal des terrains de soccer, lequel est complété par la Commission scolaire via des contrats privés. Les terrains ne sont pas utilisés pour les besoins de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire décisionnel vise à résilier l'Entente, celle-ci n'ayant plus de raison d'être. Des échanges ont eu lieu à cet égard entre des représentants de l'arrondissement et de la Commission scolaire. La clause 3.5 de l'Entente prévoit que chacune des deux parties peut la résilier par envoi d'un avis de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance ou de toute prolongation. Le prochain renouvellement automatique est prévu le ou vers le 22 juin 2022.

JUSTIFICATION

La Commission scolaire nous a informés qu'elle faisait elle-même l'entretien de ce parc. Nous sommes donc deux entités différentes à assumer les mêmes responsabilités d'entretien envers la même infrastructure. Il est par conséquent recommandé que l'arrondissement se retire de l'Entente en la résiliant, entre autre parce que:

- il est inutile de continuer à affecter des ressources au parc-école Meadowbrook,

notamment pour des questions d'efficacité et de saine gestion des fonds publics;
- advenant que la Commission scolaire ne respecte pas toutes les exigences d'entretien en vigueur pour les modules de jeux et qu'il en résultait un dommage à autrui, il nous apparaît souhaitable de ne pas exposer l'arrondissement à des réclamations ou poursuites éventuelles.

Nous avons informé les intervenants de la Commission scolaire de nos intentions de résilier l'Entente. Malgré plusieurs relances, nos dernières correspondances à la Commission scolaire sont restées lettres mortes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nous économiserons les frais d'entretien liés à cette infrastructure.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre de résiliation, accompagnée de la résolution du conseil d'arrondissement, sera envoyée à la Commission scolaire par la secrétaire d'arrondissement dans les jours suivant la séance du conseil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

voir-ci-dessus

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre BOUGEARD
Gestionnaire immobilier - entretien des actifs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-09

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1226901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation du don de monsieur Jack L. Plaise au montant de 2 000 \$ pour les bibliothèques de Lachine et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don

D'accepter le don de monsieur Jack L. Plaise au montant de 2 000 \$ pour les bibliothèques de Lachine et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-25 08:11

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation du don de monsieur Jack L. Plaice au montant de 2 000 \$ pour les bibliothèques de Lachine et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don

CONTENU**CONTEXTE**

Monsieur Plaice est un abonné des bibliothèques de Lachine depuis plusieurs décennies. L'année dernière, monsieur a décidé de déménager en Ontario. Dans un élan de générosité et de gratitude, monsieur Plaice a décidé de faire un don aux bibliothèques de Lachine, afin que d'autres puissent recevoir l'accueil et le service qu'il a reçu durant les décennies précédentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le don de 2 000 \$ remis par chèque, le 1^{er} décembre 2021, a été fait pour les bibliothèques de Lachine mais le donateur n'a pas exigé ou n'a pas précisé des conditions de son utilisation. Celui-ci n'a reçu aucun avantage ou aucune contrepartie pour ce don.

JUSTIFICATION

Accepter l'appréciation du citoyen pour le service reçu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le don sera déposé tel que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune modalité prévue en lien avec la réception de ce don.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line DUFRESNE, Service des finances

Lecture :

Line DUFRESNE, 24 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1221700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2022

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 13:24

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2022

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit (8) listes pour approbation, soit cinq (5) listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2022.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2022.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de janvier 2022.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de janvier 2022. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au

budget de fonctionnement effectués au cours de la période du du 1^{er} au 31 janvier 2022. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-23

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1216470023

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption - Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)

D'adopter le Règlement numéro RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) .

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-25 10:53

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)

CONTENU**CONTEXTE**

Modification au *Règlement numéro RCA10-19002 portant sur le comité consultatif d'urbanisme* dans le but de permettre le renouvellement du mandat des membres sans limite de nombre et de supprimer le membre suppléant de la composition du comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise à supprimer la limitation du nombre de mandats pour les membres du comité consultatif d'urbanisme, fixé actuellement à deux (2), ainsi que le membre suppléant prévu dans la composition du comité.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des activités du comité et le suivi des projets soumis, l'arrondissement souhaite rétablir un nombre de mandats illimité pour les membres. En 2018, le conseil d'arrondissement avait opté pour un maximum de deux (2) mandats dans une optique de roulement et de renouveau en matière de compétence et de représentativité. Toutefois, l'expérience n'a pas été concluante puisque les mandats des différents membres arrivent à échéance en même temps.

Le présent amendement vise donc à maintenir une partie des membres afin de rejoindre le principe de continuité. Le choix des membres revient au conseil d'arrondissement et leur nomination se fait par résolution.

Par ailleurs, le dernier amendement, datant de 2018, prévoyait la nomination d'un membre suppléant visant à assurer le quorum en cas d'absence des membres permanents. Cette démarche s'est également avérée peu efficace puisqu'elle impliquait la présence permanente du membre, sans que celui-ci puisse prendre part aux décisions, sauf en cas d'absence d'un nombre suffisant de membres permettant d'obtenir quorum. Ceci mettait le membre suppléant dans des positions peu confortables face à des décisions auxquelles il n'aurait pas pris part. Il a ainsi été convenu que la composition du comité s'en tiendrait à ses membres permanents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que l'objet du présent sommaire est non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-01-18



Dossier # : 1220415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame, sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique à la zone M-402 délimitée sur le plan de son annexe A intitulé « Territoire d'application », identifiée sur le plan de zonage de l'annexe A du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments ainsi que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.1.1 paragraphe h, 4.14 à l'exception des articles 4.14.6 et 4.14.7, 4.4,

2° aux articles 6.2.1.5, 6.2.1.3,

3° au chapitre 7 du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine,

4° aux grilles 16A / 38A et 16B / 38B pour la zone M-402 de l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine intitulée « Grille des usages et grille des normes d'implantation »,

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

3. La démolition du bâtiment portant le numéro civique 2225, rue Notre-Dame et sis sur les lots 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec est autorisée.

4. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant les bâtiments abritant la vitrerie Lachine identifié sur le plan de l'annexe A du présent règlement intitulé « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.

7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les douze mois (12) mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

9. Une garantie bancaire de 30 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que la construction du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment soit complétée.

SECTION 2

CONDITIONS APPLICABLES LORS DE LA SUBDIVISION CADASTRALE

10. Une demande d'approbation d'opération cadastrale visant l'ensemble du territoire décrit à l'article 1 doit être déposée avant ou au même moment que la première demande de permis de construction pour la phase I.

11. L'opération cadastrale doit prévoir la création d'au moins un (1) lot.

SECTION 3

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI

12. La hauteur maximale en étages pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Plan d'implantation, Coupe nord-sud, Vue de la rue Notre-Dame » joints en annexe B à la présente résolution.

13. Malgré l'article 12 de la présente résolution, la hauteur maximale en étages est de quatre étages (4) sur une partie des bâtiments identifiée sur le plan de l'annexe B.

14. Les marges minimales doivent tendre à respecter celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B de la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent, un dépassement de 75 cm est autorisé, la marge à la limite nord-ouest du terrain (irrégularité triangulaire du lot voisin) peut être de 0 m et dans l'ensemble des marges, des saillies au-dessus du rez-de-chaussée sont autorisées.

15. Malgré l'article 2 de la présente résolution, la densité maximum est de 2,5.

SOUS-SECTION 2

USAGES

16. En plus des catégories d'usages autorisées aux grilles 16A / 38A et 16B / 38B de l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine intitulée « Grille des usages et grille des normes d'implantation », la classe 160, Habitations est permise.

17. Le projet doit comporter un minimum de 20 % de logements possédant chacun une superficie minimale de 90 m² calculée à l'intérieur des murs.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

18. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

19. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.

20. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

21. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace d'entreposage des déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

Malgré le paragraphe précédent, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

22. Un équipement mécanique sur un toit ne doit pas être visible à partir d'un toit aménagé avec une terrasse, un patio ou une pergola.

23. Les toits des parties de bâtiment 1 et 2 doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola. De plus, ils doivent être végétalisés à au moins 50 % de la surface totale de chaque toit. Les bacs de plantation sont considérés comme espace végétalisé.

24. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

25. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé dans les cours.

SOUS-SECTION 4

STATIONNEMENT

26. Un ratio de stationnement correspondant à un minimum de 0,5 est autorisé dans le stationnement souterrain.

27. Au moins 2 % des cases de stationnement doivent comprendre une installation de recharge électrique pour véhicule.

28. Un stationnement extérieur d'un maximum d'une (1) place de stationnement est autorisé sur les emplacements identifiés à l'article 1.

SOUS-SECTION 5

STRATÉGIE VERTE

29. Au moins cinq (5) des mesures de construction suivantes doivent être intégrées au projet :

1° installer des fenêtres performantes au niveau énergétique et utilisant un gaz isolant entre le vitrage (de type Low E Argon);

2° viser une consommation d'énergie plus faible de 10 % par rapport à la consommation du bâtiment de référence (CNB);

3° utiliser uniquement des cabinets d'aisance d'un maximum de six litres d'eau et à double chasse, ou d'un maximum de cinq litres d'eau à simple chasse;

4° favoriser la perméabilité du sol afin de permettre la percolation naturelle des eaux de pluie;

5° assurer la récupération des eaux de ruissellement et leur utilisation pour arroser la végétation;

6° offrir la possibilité de recharger un véhicule ou un vélo électrique dans une unité de stationnement sur huit;

7° faciliter l'accès, pour la majorité des logements, à une unité de stationnement pour vélo;

8° assurer sur place le tri des déchets de construction (brique, acier, verre, papier) durant le chantier;

9° utiliser une peinture recyclée ou à faible émission de COV lors du chantier de construction;

10° optimiser l'utilisation des matériaux recyclés ou récupérés, notamment pour

l'aménagement des espaces extérieurs;

11° privilégier la plantation des arbres choisis en tenant compte de la contribution de leurs ramures à apporter du soleil dans le bâtiment en hiver et à donner de l'ombre au bâtiment en été;

12° inclure une chute à déchets avec sélecteur (triage) à la source, afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables, d'un minimum de trois voies.

SECTION 4

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

30. Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

1° Favoriser la mixité d'usages et assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement existant;

2° Accroître la présence de la végétation sur le site;

3° Favoriser la création d'un ensemble de bâtiments de facture architecturale contemporaine;

4° Créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces;

5° L'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des façades ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation, Vue de la rue Notre-Dame », joints en annexe B et les plans intitulés : « Vue de l'entrée de la cour intérieure , Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud », joints en annexe C à la présente résolution;

6° Minimiser les impacts du nouveau développement sur l'ensoleillement des bâtiments voisins;

7° Maximiser l'ensoleillement dans les cours.

SOUS-SECTION 1

IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

31. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;

2° Le recul des parties de bâtiments sur la rue Notre-Dame doivent permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;

SOUS-SECTION 2

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

32. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2°** Le concept architectural du bâtiment doit favoriser une composition volumétrique caractérisée par une modulation dans les hauteurs, le bâtiment devant pouvoir se lire en plusieurs composantes, chacune possédant un volume distinct;
- 3°** L'effet de masse créé par les volumes des bâtiments doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 4°** La composition architecturale doit reposer sur un principe de transparence et de légèreté;
- 5°** Les accès aux différents usages situés dans le bâtiment doivent être traités distinctement. Les accès aux espaces communs, commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;
- 6°** L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 7°** La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 8°** La partie du bâtiment implantée sur la rue Notre-Dame doit être perçue comme un point de repère dans son environnement, une entrée au complexe et ce, de part ses caractéristiques architecturales et sa composition volumétrique;
- 9°** Le rez-de-chaussée de chacun des bâtiments doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 10°** Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 11°** L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

33. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral, tel qu'illustré sur les plans intitulés : « Vue de l'entrée de la cour intérieure, Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud », joints en annexe C à la présente résolution;
- 2°** Le verdissement des toits et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés. Les toits doivent être traités

comme une 5^e façade;

3° Les aménagements proposés sur les toits doivent être accessibles à l'ensemble des résidents;

4° Le long de la rue Notre-Dame, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des résidents vers l'intérieur du complexe;

5° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

6° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet doit recourir à un aménagement plus durable en optant pour une gestion écologique des eaux de pluies;

7° Les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles;

8° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

9° Les équipements d'éclairage extérieur doivent être conçus de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

SECTION 5

GARANTIE MONÉTAIRE

34. Une garantie monétaire d'un montant à déterminer sera exigée préalablement à la délivrance du permis de construction afin d'assurer que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés. Cette garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux. En cas de non réalisation des travaux, la valeur de la garantie sera mise à la disposition de l'arrondissement de Lachine.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

ANNEXE B
PLAN INTITULÉ « Plan d'implantation, Coupe nord-sud, Vue de la rue Notre-Dame »

ANNEXE C
PLAN INTITULÉ « Vue de l'entrée de la cour intérieure, Vue de la cour centrale vers l'est, Vue de la cour vers l'ouest et Vue de la toiture vers le sud »

Signé par André HAMEL Le 2022-02-28 18:38

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, des opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 2225, rue Notre-Dame sur les lots portant les numéros 1 246 302, 3 603 773 et 3 603 774 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le site d'intervention se situe sur la portion ouest de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine. Il s'agit de la Vitrierie Lachine. Le contexte urbain présente, de façon générale, une diversité typologique et une variété dans la forme des bâtiments, dans leur échelle ainsi que dans la configuration de la trame urbaine. Le site d'intervention est localisé dans un secteur à dominance résidentielle. Il s'insère dans une aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.

Du côté nord, on retrouve un paysage urbain homogène à caractère résidentiel, avec des maisons jumelées, contiguës où des maisons de ville de deux étages. Du côté sud, on retrouve des conciergeries de trois étages. En allant plus vers l'est, la rue Notre-Dame possède, pour sa part, un caractère plus commercial.

Le projet comprend la démolition du bâtiment abritant la vitrierie pour laisser place à un complexe résidentiel à caractère communautaire. Cette demande déroge au *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine eu égard, notamment, à l'usage, au taux d'implantation, à la hauteur maximale et au nombre minimum d'unités de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

CONCEPT PROPOSÉ

Le projet consiste à redévelopper un site occupé au préalable par un bâtiment commercial de faible gabarit et sans valeur patrimoniale, donnant directement sur la rue Notre-Dame, entre la 21^e Avenue et la 24^e Avenue, et incluant un vaste espace de stationnement extérieur situé en fond d'îlot et adjacent au projet Le Marinier. Le terrain d'une superficie 2 215,80 m² est complexe, compte tenu de sa forme irrégulière qui comprend un front légèrement diagonal sur la rue Notre-Dame au nord, deux limites en redent avec des bâtiments

commerciaux dont l'une du côté est et l'autre du côté ouest et une longue contiguïté avec la cour arrière de la propriété donnant sur le boulevard Saint-Joseph au sud.

L'organisme Village Urbain est un OBNL œuvrant dans le secteur du logement collectif, du développement de cohabitats abordables et promotion de milieux de vie participatifs et générateurs de liens sociaux avec une démarche basée sur la collaboration et la conception participative avec toutes les parties prenantes) propose de construire un complexe résidentiel dont la hauteur varie de trois (3) à quatre (4) étages. La superficie résidentielle serait d'environ 4 500 m² pour un total d'environ 40 unités résidentielles. Pour réaliser ce projet, il est proposé de démolir le bâtiment commercial existant.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Principaux paramètres du Plan d'urbanisme :

Le bâtiment se situe dans un secteur résidentiel qui inclut les composantes suivantes :

- Bâtiments de un à quatre étages hors sol;
- Taux d'implantation au sol moyen.

Principales dispositions réglementaires du *Règlement sur le zonage* (2710) :

- Zone M-402;
- Usages : Résidentiel, mixte, commercial, public et institutionnel;
- Nombre d'étages : minimum 2 et maximum 3;
- Hauteur minimale en mètres : 6,4 mètres;
- Densité (cos) : min 0,5 et max 1,8;
- Taux d'implantation au sol maximal de 60 %.

ANALYSE DES ENJEUX

1- L'artère Notre-Dame confère à ce lieu une capacité à saisir une rupture des usages entre la partie plus commerciale à l'est par rapport à la partie à caractère plus résidentielle vers l'ouest.

2- La localisation du site par rapport à la forme courbe de l'artère Notre-Dame impose un juste encadrement de cet important corridor de déplacement. L'artère Notre-Dame est fortement sollicitée. Une attention doit être accordée à la problématique de congestion dans ce secteur.

3- La présence d'une activité absolument tournée vers les usages résidentiels plus à l'ouest de même que la présence d'un parc juste au sud favorisent la poursuite d'un tel usage sur le site.

4- La forme singulière du lot (forme irrégulière) brise la trame orthogonale usuelle et impose un traitement architectural et volumétrique fort sur tout le site.

5- L'implantation proposée du bâtiment existant fait abstraction du caractère majeur de l'artère le bordant et possède une caractéristique architecturale banale ne militant pas à sa préservation.

6- Le positionnement du site favorise une construction d'une hauteur ne présentant pas de problématique d'ombre sur les propriétés voisines. Une étude d'impact sur l'ensoleillement devra être réalisée.

LE PROJET

Village Urbain présente un projet dont l'implantation est basée sur un principe :

- De fragmentation du volume inspiré des typologies du secteur;
- L'intégration d'une ruelle verte reliant la rue Notre-Dame au boulevard Saint-Joseph ainsi que le parc linéaire du Canal Lachine;
- La prédominance d'espaces verts et collectifs au RDC sur la voie publique, au coeur du projet et en toiture.

La répartition des 40 unités proposées se ferait comme suit :

- Espaces collectifs 3 940 pi²
- Logements 1CC (chambre à coucher) : entre 20 et 25 %
- Logements 2CC (chambres à coucher) : entre 30 et 35 %
- Logements 3CC (chambres à coucher) : entre 25 et 30 %
- Logements 4CC (chambres à coucher) : entre 5 et 10 %
- La superficie construite hors-sol serait d'environ 48 850 pi².

En plus des unités résidentielles, le projet propose un ensemble d'espaces collectifs qui favoriseraient un sentiment de communauté. Les espaces collectifs les plus souhaités dans le cohabitat selon le sondage mené par Village Urbain sont :

- Jardin potager et espaces verts
- Atelier multi-fonctionnel
- Espaces de bureaux/coworking
- Cuisine collective
- Salle de sport
- Salle de lavage
- Salon/salle de divertissement/Salle de jeux pour enfants

L'implantation au sol est composée de quatre volumes distincts s'organisant autour de la ruelle verte, menant de la rue Notre-Dame au boulevard Saint-Joseph. Les espaces collectifs intérieurs sont distribués dans les locaux adjacents à la ruelle verte afin d'animer davantage l'espace central du projet et de permettre une plus grande flexibilité d'utilisation entre l'intérieur et l'extérieur. Tous les logements situés au rez-de-chaussée bénéficient ainsi d'une meilleure vie privée, puisque leurs espaces extérieurs sont situés en périphérie du projet, à l'écart de l'animation centrale.

Avis de la Direction de l'urbanisme

Suite à l'analyse de la demande, la Direction de l'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande d'étude d'un projet *en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) considérant :

- *Le respect des orientations du Plan d'urbanisme et du Schéma d'aménagement;*
- *L'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Lachine du 8 décembre 2021.*

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au redéveloppement de ce site et, par le fait même, à la démolition du bâtiment existant pour les raisons suivantes :

- Le projet proposé a été conçu dans le respect du rapport et de la morphologie urbaine du quartier en apportant une échelle plus près de celle présente dans le secteur par un

jeu d'ouvertures.

- Les matériaux choisis pour le traitement du volume sont de couleur claire.
- Le projet propose des interfaces avec le domaine public par la création d'aménagements paysagers épousant la topographie et la forme du site.
- Notons que l'apparence générale des bâtiments ainsi que les aménagements feront l'objet d'une révision architecturale : la matérialité, le traitement des volumes devront permettre d'en amoindrir l'effet de masse et d'assurer l'intégration au cadre bâti.
- Une présence sur rue plus intéressante
- Bien que dérogeant à l'usage, le nouveau développement respecte certaines orientations générales du Plan d'urbanisme, à savoir l'amélioration de l'image générale du secteur et accroître la place du piéton;
- La composition volumétrique offre un encadrement urbain fort de la rue Notre-Dame et la continuité typologique résidentielle sur cet axe permettrait une meilleure intégration urbaine du projet dans son environnement.
- Dans sa forme générale, le projet favorise une implantation accordant une place importante non seulement à la plantation d'arbres et de végétaux dans toutes les cours, mais aussi à la création d'espaces conviviaux pour les usagers et la réduction de l'effet des îlots de chaleur sur le site.
- Le projet proposé concorde avec les orientations municipales en matière du plan d'action famille.
- Dans sa forme et sa fonction, le projet proposé combine à la fois des objectifs de densification adaptée au quartier dans le respect des valeurs collectives.

Considérant les raisons précitées, la direction recommande au conseil d'arrondissement:

- D'autoriser la démolition du bâtiment existant;
- D'autoriser la construction d'un développement selon le concept proposé, en respectant les conditions:
 - concernant la qualité architecturale du projet;
 - concernant la qualité des aménagements paysagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit de répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable (priorité 7) et d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 19). Ce dossier s'applique aussi à l'atteinte des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-02-21



Dossier # : 1229399002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation des façades et démantèlement de celles-ci et reconstruction de la marquise en façade avant de l'immeuble situé au 850, 40e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 16 décembre 2021, accompagnant une demande de permis de transformation pour un projet de transformation des façades et démantèlement de celles-ci et reconstruction de la marquise en façade avant de l'immeuble situé au 850,40^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 10:50

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229399002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation des façades et démantèlement de celles-ci et reconstruction de la marquise en façade avant de l'immeuble situé au 850, 40e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de l'ensemble des façades et le démantèlement ainsi que la reconstruction de la marquise en façade avant au 850,40^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 552 157 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet consiste à la transformation de l'ensemble des façades du bâtiment principal en changeant le type de revêtement au deuxième niveau, le modèle de fenêtres et de portes et en démantelant la marquise en façade pour en reconstruire une nouvelle.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 février 2022 en pièce jointe

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-02-23

**Dossier # : 1221700002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver, à cet effet, l'entente entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-23 10:39**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1221700002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

CONTENU

CONTEXTE

Il est nécessaire d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activités et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-06-07 - CA21 19 0160 (1211700001)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

2020-06-01 - CA20 19 0110 (1203547002)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

2019-06-03 - CA19 19 0204 (1193547008)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)* , de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique

2018-05-14 - CA18 19 0149 (1183547004)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte*

de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

2017-05-08 - CA17 19 0180 (1171991015)

Offrir à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique et autoriser la signature de ladite entente

2016-05-09 - CA16 19 0184 (1161991013)

Entente entre l'arrondissement de Lachine et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Prêt de service d'une ressource en développement économique - Approbation et autorisation de signature

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite renouveler l'entente offrant l'équivalent de 0.5 a.p. des services de son commissaire au développement économique (emploi 305110) à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces services incluraient les activités normalement prévues à la description de tâches de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement.

La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine dispose d'une ressource spécialisée en développement économique, mais a également de la difficulté à justifier le maintien d'un poste à temps complet pour ses besoins locaux. Le prêt à mi-temps de notre ressource à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et ainsi maintenir un poste à temps complet à la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services rendus à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro seront facturés sur la base des coûts réels de 0.5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements, les outils de travail et les autres dépenses connexes

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de développer et de conserver l'expertise au sein de l'administration municipale;

- Rationaliser les coûts d'opération;

- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Dominique JACOB, 22 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& matérielles <<arr.<60000>>

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1221633002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL Le 2022-02-23 10:32

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1221633002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2022-02-07- CA22 19 0025 (1221633001)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

2021-12-06- CA21 19 0295 (1211633006)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

2021-10-04- CA21 19 0249 (1211633005)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril

2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 24 janvier au 21 février 2022, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1226739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er avril au 30 juin 2022

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-15 13:59

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er avril au 30 juin 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-11-29 - CA21 19 0260 (1216739009)

Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 29 novembre 2021 au 31 mars 2022

2021-10-04 - CA21 19 0216 (1216739005)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement

2021-06-07 - CA21 19 0162 (1216739003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

2021-03-08 - CA20 19 0045 (1215014001)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021

2020-12-07 - CA20 19 0265 (1205014009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

2020-09-14 - CA20 19 0189 (1205014007)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

2020-06-01 - CA20 19 0113 (1205014003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020

2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

2019-09-03 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-02-15



Dossier # : 121170009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement de Lachine attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 9 au 24 février 2022 concernant le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2801).

Par ce certificat, le secrétaire d'arrondissement atteste que la période de réception des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été de quinze jours (15) et s'est déroulée du 9 au 24 février 2022 inclusivement. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 31 086, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 3 120. Au terme de la période d'enregistrement, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le Règlement E-2801 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-02-25 11:10

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1211700009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a adopté, le 7 février 2022, le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)*. Ce Règlement étant susceptible d'approbation référendaire, il a été soumis à la procédure de registre. En raison de la crise de la COVID 19 qui sévit actuellement, la procédure habituelle de registre a été remplacée par une procédure demande écrite tenant lieu de registre d'une durée de quinze jours (15), conformément aux décrets en vigueur. L'avis public pour la demande écrite tenant lieu de registre a été publié le 8 février 2022, sur le portail de l'arrondissement, et celui-ci s'est déroulé du 9 au 24 février 2022. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le Règlement E-2801 est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :121170009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Pour 2022, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 827 000 \$ pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0219 (GDD 1217434004)

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 827 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Montant à financer par emprunt : 1 827 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 827 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel d'adoption d'un règlement d'emprunt pour un programme de PDI, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2022 à 2031 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-18

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>